



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien de l'État aux métiers d'excellence

Question orale n° 1119

Texte de la question

M. Philippe Huppé interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur les métiers d'excellence. Ainsi que le Président de la République l'a dit « ce virus n'aime pas l'art de vivre à la française ». L'épidémie du coronavirus a en effet frappé de plein fouet l'art de vivre à la française et le secteur des métiers d'excellence qui, d'un bout à l'autre de la chaîne, subit les conséquences du choc économique. Ces métiers d'excellence, qu'exercent les professionnels des métiers d'art, les entreprises du patrimoine vivant ou encore les meilleurs ouvriers de France constituent l'une des plus belles incarnations de la France dans le monde. Les savoir-faire d'exception qui portent le secteur du luxe et de la mode, depuis les maroquiniers, les brodeurs ou les plumassiers, mais aussi des arts de la table et de la gastronomie, des cristalleries aux métiers de bouche, en passant par les porcelainiers ou encore de l'ameublement et de la restauration, que représentent les tapissiers, ébénistes ou encore les marqueteurs, constituent cette vitrine de l'excellence et d'un certain art de vivre français. Ces métiers d'excellence font vivre les territoires et se nourrissent à leur tour des territoires qui les enrichissent. Ils sont les emblèmes des villes et régions françaises : la dentelle de Calais et Caudry, la porcelaine de Limoges, la parfumerie de Grasse, les cristalleries du Grand Est, la coutellerie de Thiers, la poterie de Dieulefit ou d'Anduze mais encore la marqueterie de Revel en sont de merveilleux exemples. Ils sont un joyau pour la France, une richesse pour les territoires et pour l'économie française à l'exportation, un puissant levier d'influence. C'est l'identité culturelle de la France qui fait rêver le monde et c'est pourquoi il convient de les protéger, les défendre et les porter pour en exploiter tout le potentiel, en fabriquant Français, en achetant Français. Les mesures d'urgence mises en place par l'État ont été salvatrices pour un grand nombre d'artisans d'art et d'entreprises d'excellence. Le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'État, les reports et annulations de charge notamment, sont salués par tous. Pourtant on sait que cette crise économique aura un impact sur le long terme et les savoir-faire d'excellence, à défaut d'un accompagnement approprié, sont menacés de disparition. C'était l'objet de la tribune que M. le député a écrite et que 100 de ses collègues ont accepté de cosigner, c'était aussi l'objet du plan de relance pour l'artisanat et l'économie de proximité que M. le député lui a adressé. De nouvelles dispositions fortes sont prévues dans le PLFR 3 pour les secteurs du tourisme et de la culture et les secteurs qui en dépendent. Comme Mme la secrétaire d'État le sait, les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant dépendent fortement, voire exclusivement de ces deux secteurs. Alors, il lui demande si elle peut confirmer que ces métiers et entreprises d'excellence feront bien partie des secteurs qui pourront continuer à bénéficier du soutien de l'État pour faire face à cette crise. De même il faudra proposer des solutions innovantes : les tiers-lieux pour ce secteur sont porteurs. Ainsi il lui demande comment ils pourraient être mieux accompagnés financièrement pour leur implantation dans la ruralité.

Texte de la réponse

FILIÈRES D'EXCELLENCE

M. le président. La parole est à M. Philippe Huppé, pour exposer sa question, n° 1119, relative aux filières d'excellence.

M. Philippe Huppé. Il se dit que les métiers d'art et d'excellence en France ne serviraient à rien – peut-être. Permettez-moi cependant d'essayer de vous convaincre qu'ils ont bien une utilité.

Les métiers d'art animent économiquement et humainement les territoires. Beaucoup de filières, comme la poterie de Dieulefit ou d'Anduze, enrichissent les territoires, pour lesquels elles représentent une réelle force économique et une source de développement. J'inclus dans ces métiers d'excellence les entreprises du patrimoine vivant, les maîtres apprentis ou les MOF – meilleurs ouvriers de France. Toutes ces personnes ont peiné pendant la crise – elles en ont même fortement subi l'impact. Beaucoup de salons et de manifestations ont ainsi été annulés, tandis que certains ateliers de production ou de vente ont dû fermer.

Les métiers d'art, qui constituent une richesse pour les territoires, exportent, grâce aux entreprises du patrimoine vivant ou aux entreprises du secteur du luxe, qui comptent parmi nos plus beaux fleurons. Ils contribuent ainsi de manière importante à l'image de la France et à son pouvoir d'influence.

En réponse à l'affirmation selon laquelle les métiers d'art ne serviraient à rien, j'affirme qu'ils contribuent au contraire fortement à l'image de la France, tant à l'échelle nationale qu'à l'international. Ils participent de son rayonnement culturel. Le Gouvernement continuera-t-il à aider les métiers d'art, pendant toute l'année 2020 et peut-être au-delà, pour les maintenir et permettre à notre pays de continuer à exercer cette influence internationale ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Le Gouvernement est convaincu, comme vous, que l'âme de la France repose sur ses territoires, ses savoir-faire et des hommes et des femmes passionnés par leur métier, notamment les métiers d'art. C'est en ce sens que le Président de la République a demandé à Bruno Le Maire et à Agnès Pannier-Runacher de lancer un plan de soutien aux petits commerces, à l'artisanat et aux indépendants, qui doit inclure les métiers d'art que vous évoquez, lesquels font partie de ces commerces et de ces artisans de proximité qui font la richesse de nos territoires.

Le commerce et l'artisanat constituent la première entreprise de France : ils regroupent plus de 3 millions d'hommes et de femmes, qui sont au cœur de notre économie et ont été durement touchés par la crise que nous traversons. Je rappelle que le Gouvernement a répondu présent pour aider les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants pendant la crise sanitaire. Ainsi, les TPE ont bénéficié d'une aide massive : près de 4,8 milliards d'euros au titre du fonds de solidarité, 42 milliards d'euros de prêts garantis par l'État, 3,4 milliards d'euros de report de charges fiscales et sociales et plus de 4 millions d'entreprises de moins de vingt salariés bénéficiaires du dispositif d'activité partielle.

Même si la reprise s'amorce dans beaucoup de secteurs, de nombreux artisans et commerçants restent en grande difficulté. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, lorsqu'un indépendant dépose le bilan, personne ne l'entend, alors même que les personnes qui ne sont pas en mesure de relancer et de poursuivre leur activité se comptent peut-être par milliers et que ces faillites pourraient constituer le premier plan social de France. C'est également tout un pan de la vie locale, toute une part de l'histoire d'un territoire et de sa culture, qui peut disparaître. Nous ne pouvons l'accepter.

Voilà pourquoi nous avons présenté un plan de soutien à ces entreprises, composé de trois volets. Le premier vise à les accompagner durant la phase sensible de reprise, en leur proposant des facilités de trésorerie et des mesures de simplification. Le deuxième axe consiste à permettre aux artisans et aux commerçants d'accélérer leur transformation numérique et écologique, afin qu'ils puissent affronter non seulement les difficultés actuelles mais aussi la transformation de notre société et de notre économie, et maintenir leur activité. Enfin, le troisième volet vise à dynamiser le commerce de proximité dans nos territoires.

Vous l'aurez compris : nous sommes extrêmement vigilants quant à l'avenir de la première entreprise de France, qui doit être soutenue et continuer à se transformer. Ce plan s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale

pour l'artisanat et le commerce que nous avons lancée en octobre 2019 – je connais votre investissement sur cette question, monsieur le député.

Comme toutes les entreprises, celles que vous évoquez peuvent par ailleurs prétendre à l'ensemble des dispositifs votés et déployés à l'occasion des précédents PLFR, et seront bien entendu incluses dans le plan de relance. Je mentionnerai enfin le plan pour le petit commerce, qui sera présenté dans les jours à venir par Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher et prévoira des actions pour l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'art.

M. le président. La parole est à M. Philippe Huppé.

M. Philippe Huppé. Merci pour votre réponse claire. Je me permets simplement de mettre en point en exergue : n'oubliez pas les petits artisans qui travaillent seuls et qui risquent eux aussi de pâtir de la crise. Je vous fais confiance pour ne pas les exclure du plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Huppé](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1119

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4858

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)